

RÈGLEMENT DU CHALLENGE BOUCLES VELO ROUTE CONNECTE DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR

ARTICLE 1 : CONCEPT Le « Challenge des boucles connectées de la Métropole Nice Côte d'Azur » est une épreuve permanente connectée, sans segment chronométrés, organisées par la METROPOLE NICE COTE D'AZUR. Chaque participant effectue le maximum de boucles parcourus avec une montre, un GPS ou une application connectée.

ARTICLE 2 : LIEUX ET DATES 25 boucles de niveau Rouge (sportif) et Noir (cyclistes confirmés) de la Fédération Française de Cyclisme figurent au programme, au départ de 8 panoramiques situés dans les lieux suivants :

POINTS DE DEPART	N°	TITRE DES BOUCLES	Difficulté
Nice - le Port Côté Ouest de la Place de l'Île de beauté	2	Tour des Corniches	Sportif
	5	Sur les routes de la 1 ^{ère} étape du TDF 2020	Sportif
	3	La Madone de Gorbio	Cyclistes aguerris
Nice – Promenade des Anglais - Centenaire Piste cyclable sur le front de mer	8	Le circuit 70.3 (Half IRONMAN)	Sportif
	9	Le circuit IRONMAN Nice	Cyclistes aguerris
	10	L'Etape du Tour	Cyclistes aguerris
La Manda Giratoire de la route de Colomars	13	Le Tour des villages perchés de la Vallée du Var	Sportif
	14	Tour de la basse vallée de l'Estéron	Cyclistes aguerris
Vence Parvis à l'entrée de Vence, au grand giratoire, à côté du poste de Police Municipale	16	La boucle du Col de Vence	Sportif
	17	La Boucle de Coursegoules	Sportif
	18	La Boucle Rive droite du Var	Cyclistes aguerris
	19	La boucle du Cheiron	Cyclistes aguerris
Roquebilière Place centrale	21	Sur les routes du Col de Turini	Sportif
	22	Le Tour du Moyen-Pays niçois	Sportif
	23	La Boucle de Sospel	Cyclistes aguerris
	24	Le Tour des 2 vallées	Cyclistes aguerris
Pont de Clans Giratoire	27	La Boucle du Col de la Sine	Sportif
	28	La Boucle des 2 vallées	Cyclistes aguerris
Saint-Sauveur/Tinée A la sortie du village en direction d'Isola	30	La boucle du Col de la Couillole	Sportif
	31	La Boucle du Col de la Sine	Sportif
	32	La Boucle des 2 vallées	Cyclistes aguerris
Saint-Etienne de Tinée A la sortie du village en direction du col de la Bonette	34	La Bonette par la Moutière	Sportif
	35	Le Col de la Lombarde	Sportif
	36	La Bonette par les deux versants et le Col de Vars	Cyclistes aguerris
	37	La Boucle royale	Cyclistes aguerris

Il est possible d'effectuer les boucles de son choix, durant la période permanente ouverte par l'organisateur, allant du **1^{er} juillet au 31 octobre 2021**. Le principe étant de couvrir le plus de Km possibles sur ces boucles uniquement. Les boucles peuvent être téléchargées sur l'espace cycloport de la Fédération Française de Cyclisme : <https://cycloport.ffc.fr/espaces/metropole-nice-cote-dazur-terre-de-velo/>

ou sur le site OutdoorActive, largement commentés :

<https://www.outdooractive.com/fr/list/circuits-velo-route-metropole-nice-cote-d-azur-terre-de-velo/176942654/>

ARTICLE 3 : INSCRIPTIONS Les inscriptions entièrement gratuites sont ouvertes à tous sous réserve d'aptitude physique dans les conditions fixées à l'article 7, nés en 2005 et avant, sur le site de la course <https://www.challenge-velo-metropole.com>. Chaque participant devra enregistrer ses Km réalisés via l'importation d'un fichier GPX de son activité depuis un objet connecté (montre, GPS ou application).

ARTICLE 4 : ENGAGEMENT La participation à ce challenge implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent dudit règlement.

ARTICLE 5 : PERIODE DU CHALLENGE des KM PARCOURUS La période du challenge est précisée à l'article 2. Pour pouvoir valider les Km sur un parcours, les boucles devront être effectuées durant la période prévue et le participant devra avoir enregistré ses Km parcourus via l'importation d'un fichier GPX de son activité depuis un objet connecté (montre, GPS, ...). Dans le cas contraire le temps de course ne pourra pas être validé.

ARTICLE 6 : DROIT A L'IMAGE Lors de son engagement à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément La Métropole Nice Côte d'Azur à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix, et sa prestation sportive dans le cadre de l'épreuve en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus et inconnus à ce jour, et pour toute la durée d'un an à partir du 30 septembre 2021.

ARTICLE 7 : ASSURANCE Chaque inscrit participe à ce challenge connecté à ses risques et périls sous son entière responsabilité. Il est conscient que sa participation à ce challenge demande une préparation physique adéquate et certifie être en bonne santé générale, avoir passé une visite médicale le déclarant apte à la pratique du cyclisme, datant de moins d'un an et avoir la forme physique nécessaire pour y participer. Il atteste être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. Il dégage La Métropole Nice Côte d'Azur, de toute responsabilité pour quelle que réclamation que ce soit, relative à toute blessure personnelle, à un décès ou à des dommages matériels résultant de sa participation à cet événement.

ARTICLE 8 : CODE DE BONNE CONDUITE Chaque participant du CHALLENGE BOUCLES VELO ROUTE CONNECTE DE LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR s'engage à respecter le code de la route et avoir un comportement éco-responsable, notamment dans les secteurs du Parc national du Mercantour :

- Ne pas jeter de déchets sur la voie publique ou ses abords
- Respecter et laisser les lieux publics propres
- Pensez en général à la préservation de la nature